



# Bulletin Officiel

N°6234 Vendredi 20 Novembre 2020

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)25<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 –

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

2

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19

3-4

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

5-6

## AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING - TLF 2020-SUBORDONNE -

7-12

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2020

- TUNISO-EMIRATIE SICAV
- SICAV L'INVESTISSEUR

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", qu'à partir du **19 octobre 2020** la plateforme IDES est accessible aux différentes institutions financières.

Les interlocuteurs uniques de ces institutions ont été appelés, par la Direction Générale des Impôts à déposer les déclarations FATCA au titre de l'exercice 2019, au plus tard le **30 novembre 2020**.

Dans ce cadre, les institutions financières susvisées, sont invitées à :

- Vérifier la validité de leur certificat d'authentification électronique de type DIGIGO.
- Consulter la page FATCA du site de l'administration fiscale sur le lien suivant:  
<http://www.impots.finances.gov.tn/index.php/fr/services-en-ligne/fatca>.
- Consulter les recommandations FATCA Tunisie sur le lien suivant:  
[http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA\\_TUNISIE/Recommandations\\_FATCA.pdf](http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA_TUNISIE/Recommandations_FATCA.pdf).
- Respecter les obligations de dépôt de la déclaration FATCA 2019.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19**

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

---

2020 - AC - 026

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

---

\* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

---

2020 - AC - 003

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné « TLF 2020-Subordonné »

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TLF 2019-Subordonné** » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,20% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans.

A cet effet, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt « **TLF 2019-Subordonné** » a été reportée pour l'année 2020, le Conseil d'Administration du **19/12/2019** a décidé de renommer ledit emprunt obligataire « **TLF 2020-Subordonné** » et de l'émettre dans les conditions d'émission qui ont été fixées par le Conseil d'Administration du **29/03/2019**.

La Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 10,25% brut l'an et/ou TMM+3,00% sur 5 ans.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » est d'un montant de **15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars**, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TLF 2020-Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **19/11/2020** et clôturées au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/02/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **19/11/2020** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «TLF 2020-Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées «TLF 2020-Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/01/2026**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 janvier** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital auront lieu le **29/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,25%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,140% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,140%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «TLF 2020-Subordonné» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,653 années**.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/10/2020 sous le n°20-005. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **25 août 2020**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F3 (tun)**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **26 octobre 2020**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui

désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TLF 2020-Subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

### **Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt subordonné «**TLF 2020-Subordonné**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «TLF 2020-subordonné» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 04/11/2020 sous le numéro 20-1045, du document de référence «TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020» enregistré par le CMF en date du 19/10/2020 sous le n°20-005 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2021.**

**La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2021.**

2020 - AS - 1248

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	197,722	197,744		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	134,921	134,938		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	113,286	113,299		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	120,591	120,606		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	118,179	118,195		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	115,710	115,730		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	113,820	113,833		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,520	46,525		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,935	32,940		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	111,553	111,569		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,422	17,424		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	125,495	125,508		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,175	1,176		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	117,747	117,768		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,500	11,501		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	165,468	165,492		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,521	11,522		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,833	1,835		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	63,040	63,047		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	131,669	131,816		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	105,761	106,070		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	105,059	105,073		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	133,326	133,544		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	513,668	514,428		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	130,742	131,916		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	En liquidation	En liquidation		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	En liquidation	En liquidation		
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	En liquidation	En liquidation		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	165,984	166,264		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	94,272	94,785		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	123,944	123,959		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	159,245	159,972		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	142,458	142,901		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	94,115	94,172		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,822	21,922		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	90,303	90,571		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2126,856	2133,859		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	122,099	122,977		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	194,785	197,841		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	16,980	17,342		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,763	2,778		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,487	2,498		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	66,459	67,198		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,194	1,217		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,268	1,269		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,181	1,194		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,149	1,163		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	111,087	111,802		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	132,133	132,706		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1129,170	1153,489		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	12,931	12,912		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,577	9,670		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	84,591	85,179		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	108,731	108,743
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,446	100,457
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	107,089	107,104
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	104,287	104,301
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	106,416	106,436
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	109,051	109,066
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	105,628	105,642
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	102,743	102,755
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,755	102,760
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	106,441	106,455
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	108,649	108,664

65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	105,329	105,345
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,449	104,459
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	104,422	104,435
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	104,071	104,081
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	103,726	103,740
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,419	106,428
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	103,887	103,902
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	103,088	103,098
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	106,729	106,743
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	102,760	102,771
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	107,368	107,382
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	105,146	105,161
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	106,738	106,751
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	110,887	110,989
<b>SICAV MIXTES</b>								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	62,995	63,222
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	92,371	92,548
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,304	18,321
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	275,014	275,449
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2220,827	2222,102
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	74,429	74,628
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,492	56,497
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	107,325	107,710
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,448	11,487
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,531	13,581
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,933	15,021
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,341	13,423
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,886	148,895
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,234	9,266
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	104,205	104,658
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	75,973	76,198
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	75,326	75,509
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,642	99,750
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	88,297	88,937
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,074	10,116
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	94,357	95,224
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	139,794	140,321
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	96,716	97,958
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	114,293	114,420
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	114,468	116,140
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	185,773	185,478
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	170,214	170,792
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	166,356	165,962
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,165	23,359
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	137,707	138,763
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	140,991	143,211
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5290,670	5378,406
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5323,795	5382,200
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	84,972	85,821
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4462,869	4550,370
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,922	10,065
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	162,610	163,293
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	127,529	127,938
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10257,330	10341,206

\* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\* FCP en liquidation anticipée

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

**DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020**

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# TUNISO- EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 119.298.588 DT et un résultat de la période de 1.950.567 DT.

## **Introduction:**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

## **Etendue de l'examen :**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

## **Opinion:**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Septembre 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation :**

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- La note 11 des états financiers décrit les nouvelles dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, qui prévoit le relèvement du taux de la retenue à la source de 20% à 35% sur les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point, la TUNISO EMIRATIE SICAV a constaté le différentiel de la retenue à la source s'élevant à 29 287 Dinars en date du 21 juin 2020.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

#### **Autres obligations légales et réglementaires**

- Les emplois en titres OPCVM représentent au 30 Septembre 2020, 5.06% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent au 30 Septembre 2020, 22.64% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 30 octobre 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>64 004 564</b>	<b>46 314 673</b>	<b>45 431 054</b>
Obligations et valeurs assimilées		57 976 617	43 291 556	42 364 794
Tires des Organismes de Placement Collectif		6 027 948	3 023 117	3 066 261
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>55 274 164</b>	<b>24 795 424</b>	<b>27 806 770</b>
Placements monétaires	5	42 864 790	24 395 369	27 198 221
Disponibilités		12 409 374	400 056	608 548
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>19 859</b>	<b>23 392</b>	<b>9 861</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>119 298 588</b>	<b>71 133 490</b>	<b>73 247 685</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	119 067	78 680	76 996
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	44 630	49 469	54 923
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>163 697</b>	<b>128 149</b>	<b>131 919</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	113 236 422	67 675 440	68 620 861
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		999	407	412
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 897 470	3 329 494	4 494 493
<b>ACTIF NET</b>		<b>119 134 891</b>	<b>71 005 341</b>	<b>73 115 766</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>119 298 588</b>	<b>71 133 490</b>	<b>73 247 685</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>10</b>	<b>745 575</b>	<b>2 149 040</b>	<b>615 318</b>	<b>2 029 627</b>	<b>2 637 953</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		745 575	1 997 034	615 318	1 884 228	2 492 553
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	152 006	0	145 400	145 400
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>1 220 532</b>	<b>2 644 802</b>	<b>660 765</b>	<b>1 720 928</b>	<b>2 333 812</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 966 107</b>	<b>4 793 842</b>	<b>1 276 084</b>	<b>3 750 555</b>	<b>4 971 765</b>
Charges de gestion des placements	<b>12</b>	(116 574)	(273 593)	(76 201)	(219 547)	(292 803)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 849 533</b>	<b>4 520 249</b>	<b>1 199 883</b>	<b>3 531 008</b>	<b>4 678 962</b>
Autres charges	<b>13</b>	(56 461)	(150 057)	(44 655)	(130 965)	(174 974)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 793 073</b>	<b>4 370 192</b>	<b>1 155 228</b>	<b>3 400 042</b>	<b>4 503 987</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		306 137	1 527 278	(341 184)	(70 548)	(9 494)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>2 099 209</b>	<b>5 897 470</b>	<b>814 044</b>	<b>3 329 494</b>	<b>4 494 493</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(306 137)	(1 527 278)	341 184	70 548	9 494
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		54 049	11 681	56 794	30 327	87 259
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		103 445	123 458	0	(11 481)	(11 481)
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 950 567</b>	<b>4 505 331</b>	<b>1 212 021</b>	<b>3 418 889</b>	<b>4 579 766</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 950 567</b>	<b>4 505 331</b>	<b>1 212 021</b>	<b>3 418 889</b>	<b>4 579 766</b>
Résultat d'exploitation	1 793 073	4 370 192	1 155 228	3 400 042	4 503 987
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	54 049	11 681	56 794	30 327	87 259
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	103 445	123 458	0	(11 481)	(11 481)
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>(2 174 537)</b>	<b>0</b>	<b>(1 586 068)</b>	<b>(1 586 068)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>7 354 178</b>	<b>43 688 331</b>	<b>(8 803 219)</b>	<b>(392 008)</b>	<b>557 540</b>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	20 784 987	119 786 362	9 607 145	74 264 983	86 307 212
- Régularisation des sommes non distribuables	8 126	(6 525)	(952)	41 231	52 692
- Régularisation des sommes distribuables	900 095	5 195 245	386 557	2 047 331	2 779 885
<b>Rachats</b>					
- Capital	(13 739 790)	(75 296 933)	(18 069 944)	(72 547 764)	(83 702 736)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 344)	(2 481)	1 767	(36 134)	(46 363)
- Régularisation des sommes distribuables	(593 896)	(5 987 336)	(727 792)	(4 161 655)	(4 833 150)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>9 304 745</b>	<b>46 019 125</b>	<b>(7 591 198)</b>	<b>1 440 813</b>	<b>3 551 239</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	109 830 146	73 115 766	78 596 539	69 564 527	69 564 527
En fin de période	119 134 891	119 134 891	71 005 341	71 005 341	73 115 766
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	1 059 432	685 420	761 179	659 374	659 374
En fin de période	1 129 803	1 129 803	676 547	676 547	685 420
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,447</b>	<b>105,447</b>	<b>104,953</b>	<b>104,953</b>	<b>106,673</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,72%</b>	<b>5,00%</b>	<b>1,64%</b>	<b>4,70%</b>	<b>6,33%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

### **3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2020 à : **64.004.564 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net	Intérêts courus/ +ou- V potentiel
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>56 342 200</b>	<b>57 976 617</b>	<b>48,66%</b>	<b>1 634 417</b>
<b>Obligations</b>			<b>43 006 050</b>	<b>44 040 979</b>	<b>36,97%</b>	<b>1 034 929</b>
AB-2010_15A_31/08		5 000	166 500	167 364	0,14%	864
AB-2010_15A_31/08		2 000	66 600	66 946	0,06%	346
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	399 450	399 498	0,34%	48
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	399 450	399 522	0,34%	72
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	800 000	840 761	0,71%	40 761
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	400 000	420 656	0,35%	20 656
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	512 995	0,43%	12 995
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	512 995	0,43%	12 995
ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	1 000 000	1 025 458	0,86%	25 458
ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	2 000 000	2 050 915	1,72%	50 915
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	172 000	173 657	0,15%	1 657
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	599 800	610 193	0,51%	10 393
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	100 000	105 052	0,09%	5 052
ATL2013-2_7A_15/11_F		2 000	40 000	42 021	0,04%	2 021
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	200 000	208 013	0,17%	8 013
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	200 000	202 753	0,17%	2 753
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	600 000	622 259	0,52%	22 259
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	240 000	243 914	0,20%	3 914
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	400 000	413 677	0,35%	13 677
ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	600 000	625 891	0,53%	25 891
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	518 557	0,44%	18 557
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	300 000	318 183	0,27%	18 183
ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	5 500 000	5 521 108	4,63%	21 108
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	300 000	316 574	0,27%	16 574
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5 000	200 000	203 990	0,17%	3 990
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2 000	80 000	82 844	0,07%	2 844
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3 000	240 000	248 754	0,21%	8 754
BH2009_15A_31/12_A		10 000	384 000	402 471	0,34%	18 471
BH2016_5A_06/05_A		3 000	60 000	61 440	0,05%	1 440
BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	300 000	309 492	0,26%	9 492
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	150 000	151 410	0,13%	1 410
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	150 000	151 503	0,13%	1 503
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 000 000	1 001 795	0,84%	1 795
BTE2019_7A_10/01_B		5 000	500 000	533 306	0,45%	33 306
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	333 000	345 422	0,29%	12 422
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	250 000	256 969	0,22%	6 969
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	600 000	628 432	0,53%	28 432
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	200 000	211 270	0,18%	11 270
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	100 000	102 268	0,09%	2 268
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	83 003	0,07%	3 003
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	83 003	0,07%	3 003
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	83 003	0,07%	3 003
CIL2017-2_5A_15/03		3 000	180 000	186 273	0,16%	6 273

CIL2020-1		15 000	1 500 000	1 540 734	1,29%	40 734
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	600 000	632 303	0,53%	32 303
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	600 000	619 305	0,52%	19 305
HL2016-1_5A_28/06		7 000	140 000	142 230	0,12%	2 230
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	240 000	243 427	0,20%	3 427
HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	160 000	162 285	0,14%	2 285
HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	300 000	313 062	0,26%	13 062
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 044 902	0,88%	44 902
HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	160 000	168 064	0,14%	8 064
HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	300 000	316 515	0,27%	16 515
HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	5 000 000	5 018 586	4,21%	18 586
HL2020-2_5A_1311_B		20 000	2 000 000	2 006 970	1,68%	6 970
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	180 000	182 880	0,15%	2 880
STB2008-2_16A_18/02		15 000	468 750	483 801	0,41%	15 051
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	99 900	102 128	0,09%	2 228
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	66 600	68 085	0,06%	1 485
STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 076 703	0,90%	76 703
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	400 000	419 845	0,35%	19 845
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	600 000	618 243	0,52%	18 243
TL-S-2016_7A_01/03_B		3 000	240 000	248 837	0,21%	8 837
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	400 000	407 932	0,34%	7 932
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 563 449	1,31%	63 449
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	1 000 000	1 026 420	0,86%	26 420
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	1 000 000	1 032 035	0,87%	32 035
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	1 000 000	1 032 035	0,87%	32 035
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 350 000	1 363 155	1,14%	13 155
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	275 000	276 367	0,23%	1 367
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	275 000	276 367	0,23%	1 367
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5 000	200 000	208 702	0,18%	8 702
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>13 336 150</b>	<b>13 935 638</b>	<b>11,70%</b>	<b>599 488</b>
BTA 5,60% AOUT 2022		7 000	6 729 100	6 996 040	5,87%	266 940
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	309 524	0,26%	17 474
BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 019 787	1,70%	86 187
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	488 967	0,41%	30 467
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 339 395	1,12%	81 545
BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 781 925	2,34%	116 875
<b>Titres OPCVM</b>			<b>5 990 402</b>	<b>6 027 948</b>	<b>5,06%</b>	<b>37 546</b>
<b>Actions des SICAV</b>			<b>4 986 161</b>	<b>5 015 506</b>	<b>4,21%</b>	<b>29 345</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		18 355	1 874 444	1 901 688	1,60%	27 244
SANADETT SICAV		1 219	132 128	131 774	0,11%	-354
FIDELITY SICAV PLUS		26 000	2 979 590	2 982 044	2,50%	2 454
<b>Parts des FCP</b>			<b>1 004 240</b>	<b>1 012 441</b>	<b>0,85%</b>	<b>8 201</b>
FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 012 441	0,85%	8 201
<b>TOTAL</b>			<b>62 332 602</b>	<b>64 004 564</b>	<b>53,72%</b>	<b>1 671 963</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>53,65%</b>	

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**

**5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2020 à : **42.864.790 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net	Intérêts courus
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>20 331 015</b>	<b>20 995 594</b>	<b>17,62%</b>	<b>664 578</b>
CD_BTE_1000_13%_02/12/2020_350J		910 234	984 099	0,83%	73 864
CD_BTK_1000_12.39%_26/03/2021_360J		911 807	956 883	0,80%	45 076
CD_BTK_1000_12.39%_18/03/2021_360J		911 807	958 843	0,80%	47 036
CD_BTK_2000_12.39%_02/04/2021_360J		1 823 614	1 910 337	1,60%	86 723
CD_AIL_3000_10.70%_18/05/2021_350J		2 773 858	2 852 039	2,39%	78 180
CD_AIL_1000_10.50%_15/12/2020_190J		957 994	983 419	0,83%	25 424
CD_AIL_1000_10.50%_03/02/2021_240J		947 664	972 741	0,82%	25 078
CD_ML_1000_10.65%_28/05/2021_365J		922 035	948 949	0,80%	26 914
CD_ML_2500_10.65%_03/06/2021_365J		2 305 088	2 369 169	1,99%	64 081
CD_ML_2500_10.65%_18/05/2021_340J		2 317 218	2 376 891	2,00%	59 673
CD_ML_2000_10.65%_10/06/2021_360J		1 846 001	1 892 201	1,59%	46 200
CD_ML_2000_10.65%_17/06/2021_360J		1 846 001	1 889 206	1,59%	43 205
CD_ML_2000_10.65%_19/05/2021_330J		1 857 693	1 900 816	1,60%	43 123
<b>Comptes à terme</b>		<b>3 000 000</b>	<b>3 197 059</b>	<b>2,68%</b>	<b>197 059</b>
BTE_1100_13%_09/12/2020_350J		1 100 000	1 171 559	0,98%	71 559
BTE_1400_13%_11/12/2020_360J		1 400 000	1 493 668	1,25%	93 668
BTE_500_13%_15/12/2020_350J		500 000	531 832	0,45%	31 832
<b>Créances sur opérations de pensions livrées*</b>		<b>10 899 496</b>	<b>11 398 619</b>	<b>9,57%</b>	<b>499 124</b>
PL_BH_10.81_03/12/2020_275J (1)		7 399 997	7 871 073	6,61%	471 076
PL_BH_7.8_26/10/2020_122J (2)		1 000 009	1 021 026	0,86%	21 017
PL_BH_7.79_31/12/2021_104J (3)		2 499 489	2 506 521	2,10%	7 031
<b>Billets de trésorerie</b>		<b>7 070 909</b>	<b>7 273 519</b>	<b>6,11%</b>	<b>202 610</b>
BIT_PROMOTEX_500_12.56%_06/11/2020_340J	TUNISIAN SAUDI BANK	457 583	495 509	0,42%	37 926
BIT_PROMOTEX_500_12.56%_21/12/2020_340J	TUNISIAN SAUDI BANK	457 583	489 895	0,41%	32 312
BIT_ENDA_2000_11%_21/12/2020_180J		1 916 588	1 962 464	1,65%	45 877
BIT_ENDA_2000_11%_31/12/2020_190J		1 912 208	1 957 952	1,64%	45 744
BIT_ENDA_2500_11%_26/05/2021_310J		2 326 947	2 367 699	1,99%	40 751
<b>Total</b>		<b>41 301 419</b>	<b>42 864 790</b>	<b>35,98%</b>	<b>1 563 371</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>35,93%</b>	

(1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 5,75% JANVIER 2021) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 7 512 titres pour un montant de 7 399 997 dinars au profit de la BH opérée en date du 02/03/2020 pour une durée de 275 jours avec un taux de 10,81%.

(2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% JUIN 2021) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 010 titres pour un montant de 1 000 009 dinars au profit de la BH opérée en date du 26/06/2020 pour une durée de 122 jours avec un taux de 7,8%.

(3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,3% MARS 2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 728 titres pour un montant de 2 499 489 dinars au profit de la BH opérée en date du 18/09/2020 pour une durée de 104 jours avec un taux de 7,79%.

## 5.2. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2020 une valeur comptable de **92.273.677 DT**, soit **77.35 %** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres					Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie		
ETAT	0	13 935 638	0	0	0	13 935 638	11,68%
AB	3 503 616 (1)	0	0	0	0	3 503 616	2,94%
ABC	3 076 373	0	0	0	0	3 076 373	2,58%
AIL	173 657	0	0	4 808 199	0	4 981 856	4,18%
ATB	610 193	0	0	0	0	610 193	0,51%
ATL	8 821 427	0	0	0	0	8 821 427	7,39%
ATTIJARI BANK	520 564	0	0	0	0	520 564	0,44%
ATTIJARI LEASING	331 598	0	0	0	0	331 598	0,28%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 901 688	0	0	1 901 688	1,59%
BH	773 403	0	0	0	0	773 403	0,65%
BNA	302 913	0	0	0	0	302 913	0,25%
BTE	1 535 101	0	0	984 099	0	2 519 200	2,11%
BTK	1 230 823	0	0	3 826 064	0	5 056 887	4,24%
CIL	2 289 556	0	0	0	0	2 289 556	1,92%
ENDA	0	0	0	0	6 288 115	6 288 115	5,27%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 012 441	0	0	1 012 441	0,85%
FIDELITY SICAV PLUS	0	0	2 982 044	0	0	2 982 044	2,50%
HL	10 667 649	0	0	0	0	10 667 649	8,94%
ML	0	0	0	11 377 232	0	11 377 232	9,54%
SANADETT SICAV	0	0	131 774	0	0	131 774	0,11%
STB	1 730 718	0	0	0	0	1 730 718	1,45%
TL	6 348 797	0	0	0	0	6 348 797	5,32%
UIB	2 124 591	0	0	0	0	2 124 591	1,78%
TSB	0	0	0	0	985 403 (3)	985 403	0,83%
<b>Total</b>	<b>44 040 979</b>	<b>13 935 638</b>	<b>6 027 948</b>	<b>20 995 594</b>	<b>7 273 519</b>	<b>92 273 677</b>	<b>77,35%</b>

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 182 880DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Billets de trésorerie émis par PROMOTEX et avalisés par TUNISIAN SAUDI BANK

## NOTE 6: CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à : **19.859** DT, contre : **23.392** DT au 30/09/2019 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	19 859	23 392	9 861
Retenues à la source / B.T.A	0	0	0
<b>Total</b>	<b>19 859</b>	<b>23 392</b>	<b>9 861</b>

## NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à : **119.067** DT, contre : **78.680** DT au 30/09/2019 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du dépositaire	3 754	3 740	5 000
Rémunération du distributeur	115 314	74 940	71 996
<b>Total</b>	<b>119 067</b>	<b>78 680</b>	<b>76 996</b>

## NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à : **44.630** DT, contre : **49.469** DT au 30/09/2019 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 811	6 630	10 285
Redevances du CMF	9 547	6 247	6 507
Rémunération du PDG	1 157	443	1 204
Rémunération du personnel	5 537	5 367	6 416
Loyer	2 877	1 372	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	735	13 446	1 000
Publications et frais divers	4 537	2 450	3 775
Jetons de présence à payer	14 086	14 034	18 760
Dividendes à payer	4 176	1 995	1 952
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-4 758	-4 717	-2 932
Autres créditeurs (publicité)	925	2 202	6 205
<b>Total</b>	<b>44 630</b>	<b>49 469</b>	<b>54 923</b>

**NOTE 9 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2020, se détaillent ainsi :

---

	<b>AU 30/09/2020</b>
<b><u>Capital en début de période</u></b>	
Montant	68 620 861
Nombre de titres	685 420
Nombre d'actionnaires	474
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	119 786 362
Nombre de titres émis	1 196 487
Nombre d'actionnaires nouveaux	117
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	-75 296 933
Nombre de titres rachetés	-752 104
Nombre d'actionnaires sortants	-59
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 681
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	123 458
Régularisation des sommes non distribuables	-9 006
Frais de négociation de titres	0
<b><u>Capital en fin de période</u></b>	
Montant	113 236 422
Nombre de titres	1 129 803
Nombre d'actionnaires	532

---

---

## NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 30/09/2020 à : **2.149.040 DT** contre : **2.029.627 DT** pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b><u>Revenus des obligations</u></b>					
- Intérêts	578 161	1 498 431	447 903	1 383 284	1 817 137
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>					
- Intérêts des BTA	167 414	498 603	167 415	500 944	675 416
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>					
- Dividendes	0	152 006	0	145 400	145 400
<b>TOTAL</b>	<b>745 575</b>	<b>2 149 040</b>	<b>615 318</b>	<b>2 029 627</b>	<b>2 637 953</b>

## NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 30/09/2020 à : **2.644.802DT** contre : **1.720.928DT** pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts des billets de trésorerie	171 649	289 584	0	8 813	21 428
Intérêts des comptes à terme (*)	63 895	263 072	156 069	384 626	498 979
Intérêts des certificats de dépôt (*)	566 555	1 345 229	481 618	1 265 675	1 742 132
Intérêts des dépôts à vue	21 208	76 763	23 079	61 813	71 274
Revenus des opérations de prises en pension	397 224	670 154	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 220 532</b>	<b>2 644 802</b>	<b>660 765</b>	<b>1 720 928</b>	<b>2 333 812</b>

(\*) les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

## Note 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 30/09/2020 à : **273.593** DT contre **219.547** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	<b>Période du 01/07 au 30/09/2020</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2020</b>	<b>Période du 01/07 au 30/09/2019</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2019</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2019</b>
Rémunération du dépositaire	1 260	3 754	1 260	3 740	5 000
Rémunération du distributeur	115 314	269 839	74 940	215 807	287 804
<b>TOTAL</b>	<b>116 574</b>	<b>273 593</b>	<b>76 201</b>	<b>219 547</b>	<b>292 803</b>

## NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2020 au 30/09/2020 à : **150.057** DT contre **130.965** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	<b>Période du 01/07 au 30/09/2020</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2020</b>	<b>Période du 01/07 au 30/09/2019</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2019</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2019</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 033	12 011	3 655	10 845	14 500
Redevances du CMF	28 828	67 458	18 735	53 951	71 949
Rémunération du PDG	3 114	9 273	3 114	9 239	12 353
Rémunération du personnel	3 900	11 614	3 900	11 571	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	2 521	7 523	2 526	7 413	9 989
Loyer	378	1 126	378	1 122	1 500
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	200
Publications et frais divers	1 840	5 480	1 840	5 460	7 300
Jetons de présence	4 726	14 075	4 726	14 024	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 785	5 315	1 785	5 296	7 081
Divers publicité (compagne)	5 337	15 896	3 968	11 814	15 852
Maintenance module RAS	0	0	25	25	25
Maintenance liasse fiscale	0	0	5	5	5
Autres	0	85	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>56 461</b>	<b>150 057</b>	<b>44 655</b>	<b>130 965</b>	<b>174 974</b>

## NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

### 14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

### 14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

## NOTE 15 : RATIO DE COMPOSITION DE L'ACTIF

Actions ou part OPCVM	<b>5% Au maximum de l'actif net</b>	<b>50% Au minimum sans dépasser 80%</b>	5,05%	53,65%	53,65%
Emprunts obligataires			36,92%		
BTA & BTZ			11,68%		
BTCT			0,00%		
Certificats de dépôts < 1 an		<b>30% Au maximum</b>	0,00%	0,00%	
Billets de trésorerie < 1 an			0,00%		
BTCT			0,00%		46,34%
Certificats de dépôts < 1 an			17,60%	23,70%	
Billets de trésorerie < 1 an		<b>20% Au minimum sans dépasser 50%</b>	6,10%		
Dépôts à terme			2,68%		
Prises en pension	<b>20% Au maximum</b>		9,55%	22,64%	
Disponibilités			10,40%		

# SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

## Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 Septembre 2020 faisant apparaître un total bilan de 1 304 640 Dinars et un actif net de 1 267 226 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

## Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2020, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

## Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

- 1) Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **21,21 %** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

- 2) Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 30/09/2020, la SICAV L'INVESTISSEUR a employé 10,93% de son actif en titres émis ou garantis par le même émetteur à savoir, la société EURO-CYCLES, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.
- 3) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite à la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

Cette décision devrait être reprise par le conseil d'administration de la SICAV L'INVESTISSEUR et approuvée par son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Tunis, le 30 octobre 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ABC AUDIT & CONSEIL**

**Walid AMOR**

**BILAN**  
**Au 30 SEPTEMBRE 2020**  
**(Exprimés en dinars)**

<u>ACTIF</u>	Notes	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>1 025 746</b>	<b>1 039 731</b>	<b>1 066 507</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	560 053	598 312	545 753
b - Obligations de sociétés	4-3	400 707	378 824	460 167
c - Emprunts d'état	4-4	64 986	62 594	60 586
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>276 686</b>	<b>287 848</b>	<b>281 985</b>
a - Placement monétaires	4-5	212 430	287 260	276 758
b - Disponibilités	4-6	64 256	588	5 227
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-7</b>	<b>2 209</b>	<b>274</b>	<b>-</b>
TOTAL ACTIF		<b>1 304 640</b>	<b>1 327 853</b>	<b>1 348 492</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-8</b>	<b>24 651</b>	<b>24 551</b>	<b>24 127</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-9</b>	<b>12 763</b>	<b>4 446</b>	<b>9 985</b>
TOTAL PASSIF		<b>37 414</b>	<b>28 997</b>	<b>34 112</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-10</b>	<b>1 241 330</b>	<b>1 242 358</b>	<b>1 259 923</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>25 896</b>	<b>56 498</b>	<b>54 457</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	9	12	12
b - Sommes distribuables de la période		25 887	56 486	54 445
TOTAL ACTIF NET	<b>4-12</b>	<b>1 267 226</b>	<b>1 298 856</b>	<b>1 314 380</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 304 640</b>	<b>1 327 853</b>	<b>1 348 492</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 30 SEPTEMBRE 2020**  
 (Unité : Dinar)

Note	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>22 597</b>	<b>42 623</b>	<b>27 616</b>	<b>55 651</b>	<b>63 272</b>
a - Dividendes	5-1 14 915	19 215	21 073	36 063	36 063
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2 6 908	21 100	5 768	16 984	23 830
c – Revenus des emprunts d'état	5-3 775	2 308	775	2 604	3 379
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	5-4 3 660	12 237	5 483	16 531	22 060
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>26 257</b>	<b>54 860</b>	<b>33 099</b>	<b>72 182</b>	<b>85 332</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	5-5 -2 494	-7 542	-2 612	-7 827	-10 462
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>23 764</b>	<b>47 318</b>	<b>30 487</b>	<b>64 355</b>	<b>74 870</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	5-6 -8 719	-21 140	-2 690	-7 923	-20 402
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 045</b>	<b>26 178</b>	<b>27 797</b>	<b>56 433</b>	<b>54 468</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	5-7 -1	-291	-	53	-23
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>15 044</b>	<b>25 887</b>	<b>27 797</b>	<b>56 486</b>	<b>54 445</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>	1	291	-	-53	23
* Variation des +/- values potentielles sur titres	17 409	12 856	-28 911	-61 998	-23 931
* +/- values réalisées sur cession des titres	1 208	3 126	-	-15 557	-34 468
* Frais de négociation de titres	-6	-11	-3	-175	-261
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>33 656</b>	<b>42 149</b>	<b>-1 117</b>	<b>-21 297</b>	<b>-4 192</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 30 Septembre 2020**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>33 656</b>	<b>42 149</b>	<b>-1 117</b>	<b>-21 297</b>	<b>-4 192</b>
a - Résultat d'exploitation	15 045	26 178	27 797	56 433	54 468
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	17 409	12 856	-28 911	-61 998	-23 931
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	1 208	3 126	-	-15 557	-34 468
d - Frais de négociation de titres	-6	-11	-3	-175	-261
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-54 448</b>	<b>-</b>	<b>-52 209</b>	<b>52 209</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>					
<b>a - Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>3 109</b>	<b>-</b>	<b>5 448</b>	<b>5 448</b>
* Capital	-	3 219	-	5 615	5 615
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-136	-	-220	-220
* Régularisations des sommes distrib.	-	27	-	53	53
<b>b - Rachats</b>	<b>-73</b>	<b>-37 964</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 581</b>
* Capital	-72	-39 411	-	-	-1 572
* Régularisation des sommes non distrib.	-	1 765	-	-	67
* Régularisation des sommes distrib.	-1	-317	-	-	-76
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>33 584</b>	<b>-47 154</b>	<b>-1 117</b>	<b>-68 058</b>	<b>-52 534</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>					
a - En début de période	1 233 642	1 314 380	1 299 973	1 366 914	1 366 914
b - En fin de période	1 267 226	1 267 226	1 298 856	1 298 856	1 314 380
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>					
a - En début de période	17 110	17 615	17 636	17 561	17 561
b - En fin de période	17 109	17 109	17 636	17 636	17 615
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>74,067</b>	<b>74,067</b>	<b>73,648</b>	<b>73,648</b>	<b>74,617</b>
<b><u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>2,73%</b>	<b>3,41%</b>	<b>-0,09%</b>	<b>-1,56%</b>	<b>-0,32%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2020

### NOTE1: CREATION DE LASOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F.N° 94-117 du 28/03/1994.

### NOTE2: OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

### NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres entant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

### **3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

### **3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

### **3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes «Différences d'estimation» et «Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse

exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

### **3-5 : Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

## NOTE 4-NOTES LIEES AU BILAN

### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2020 un montant net de 1 025 746 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 30/09/2020	% de l'actif
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>615 773</b>		<b>520 838</b>	<b>39,92%</b>
ARTES	16 191	117 448	3,976	64 375	4,93%
ATB	5 000	20 750	3,060	15 300	1,17%
ATL	25 620	66 531	1,643	42 094	3,23%
BTE ADP	1 249	37 050	8,350	10 429	0,80%
CITY CARS	5 600	47 010	7,085	39 676	3,04%
EURO-CYCLES	5 840	104 720	24,413	142 572	10,93%
NEW BODY LINE	8 834	46 359	4,221	37 288	2,86%
SFBT	4 250	65 785	18,830	80 028	6,13%
SPDIT	6 000	61 800	8,240	49 440	3,79%
TPR	1 380	3 953	3,595	4 961	0,38%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,224	34 675	2,66%
<b>Emprunts d'ETAT</b>		<b>58 716</b>		<b>64 986</b>	<b>4,98%</b>
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		64 986	4,98%
<b>Obligations de SOCIETES</b>		<b>382 630</b>		<b>400 707</b>	<b>30,71%</b>
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		62 546	4,79%
BNA 2009 SUB	1000	26 630		27 185	2,08%
BNA SUB 2017-1 B	600	48 000		49 009	3,76%
CIL 2016/2	1200	48 000		49 794	3,82%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000		63 220	4,85%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		20 805	1,59%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		107 357	8,23%
TL 2013-2 B	1 000	20 000		20 791	1,59%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>38 918</b>		<b>39 215</b>	<b>3,01%</b>
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	230	27 078	119,699	27 531	2,11%
FCP DELTAEPARGNE ACTIONS	113	11 840	103,396	11 684	0,90%
<b>TOTAL</b>		<b>1 096 036</b>		<b>1 025 746</b>	<b>78,62%</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à un montant de 560 053 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Actions et droits rattachés	615 773	677 819	623 484
Différence d'estimation sur actions et droits	- 94 935	- 144 734	- 105 489
Titres OPCVM	38 918	63 679	27 672
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	297	1 548	87
<b>Total</b>	<b>560 053</b>	<b>598 312</b>	<b>545 753</b>

#### 4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/09/2020, un montant de 400 707 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Obligations	382 630	365 300	445 300
Intérêts courus	18 077	13 524	14 867
<b>Total</b>	<b>400 707</b>	<b>378 824</b>	<b>460 167</b>

#### 4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/09/2020, un montant de 64 986 dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
BTA	58 716	58 716	58 716
Intérêts courus à l'achat	-	1 095	-
Intérêts courus	2 729	1 617	421
Différence d'estimation sur BTA*	3 541	1 166	1 449
<b>Total</b>	<b>64 986</b>	<b>62 594</b>	<b>60 586</b>

\* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 30/09/2020 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

#### 4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 212 430 Dinars au 30/09/2020. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Compte à terme au 01/06/2020 (TMM+2,5% ; 740j)	0	72 005	73 470
Compte à terme au 05/11/2020 (10% ; 750j)	212 430	215 255	203 288
<b>Total</b>	<b>212 430</b>	<b>287 260</b>	<b>276 758</b>

#### 4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 64 256 Dinars au 30/09/2020 et se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Avoirs en banque	59 361	588	5 227
Sommes à l'encaissement	4 894	-	-
<b>Total</b>	<b>64 256</b>	<b>588</b>	<b>5 227</b>

#### 4-7 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2020, à 2 209 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Dividendes à recevoir	2 209	0	0
Retenue à la source sur intérêts BTA	0	274	0
<b>Total</b>	<b>2 209</b>	<b>274</b>	<b>0</b>

#### 4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2020, à 24 651 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Gestionnaire	2 026	2 241	2 271
Commission réseau	22 198	20 918	21 249
Commission dépositaire	427	1392	607
<b>Total</b>	<b>24 651</b>	<b>24 551</b>	<b>24 127</b>

#### 4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2020, à 12 763 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Etat retenue à la source	189	291	-
Autres créditeurs (CMF)	104	107	112
Impôt à payer	15	42	17
Dirigeants	500	906	606
Jeton de présence	7 989	-	-
Autres opérateurs créditeurs	3 966	3 100	9 250
<b>Total</b>	<b>12 763</b>	<b>4 446</b>	<b>9 985</b>

#### 4-10: Capital

Au 30/09/2020, le capital a atteint un niveau de 1 241 330Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,08% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2019, et une baisse de 1,48 %par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2019. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Capital social	1 367 197	1 363 154	1 363 154
Souscriptions	3 219	5 615	5 615
Rachats	- 39 411	- -	1 572
Frais de négociation de titres	- 11	- 175	- 261
Variation d'estimation / actions et droits	- 94 935	- 144 734	- 105 489
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	3 541	1 166	1 449
Variation d'estimation / Titres OPCVM	297	1 548	87
Plus-value/ actions et droits	2 245	2 000	2 000
Moins-value/ actions et droits	- -	16 673	- 37 576
Plus-value/Titres OPCVM	1 039	1 269	3 261
Moins-value/ Titres OPCVM	- 159	-	-
Moins-value/ Emprunts d'Etat	- -	2 153	- 2 153
+/- val/report /Titres OPCVM	- 87	- 437	- 437
+/- val/report actions et droits	105 489	80 459	80 459
+/- val/report Emprunts d'Etat	- 1 449	-	-
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 346 976</b>	<b>1 291 039</b>	<b>1 308 537</b>
Sommes non distribuables / exercice clos	- 107 274	- 48 461	- 48 461
Régul. des sommes non distribuables (souscription)	- 136	- 220	- 220
Régul. des sommes non distribuables (rachats)	1 765	-	67
<b>Sous-total 2</b>	<b>- 105 646</b>	<b>- 48 681</b>	<b>- 48 614</b>
<b>Capital</b>	<b>1 241 330</b>	<b>1 242 358</b>	<b>1 259 923</b>

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2020, se détaillent ainsi :

#### Capital au 30-06-2020

Montant	1 222 790
Nombre de titres	17 110
Nombre d'actionnaires	46

#### Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

#### Rachats effectués

Montant	-72
Nombre de titres rachetés	1
Nombre d'actionnaires sortants	0

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 409
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 208
Frais de négociation de titres	-6
Régularisation des sommes non distribuables	0

**Capital au 30-09-2020**

Montant	1 241 330
Nombre de titres	17 109
Nombre d'actionnaires	46

**4-11: Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2020, à 9 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Report à nouveau sur arrondi de coupons	9	12	12
	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

**4-12: Actif net**

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2020, à 1 267 226 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2019 de 2,44%.

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Capital	1 241 330	1 242 358	1 259 923
Sommes distribuables	25 896	56 498	54 457
<b>Total</b>	<b>1 267 226</b>	<b>1 298 856</b>	<b>1 314 380</b>

**NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT****5-1 : Dividendes**

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2020, un montant de 14 915 Dinars, se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des actions	14 915	18 515	21 073	36 063	36 063
Revenus des Titres OPCVM	-	700	-	-	-
<b>Total</b>	<b>14 915</b>	<b>19 215</b>	<b>21 073</b>	<b>36 063</b>	<b>36 063</b>

## 5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistré, au titre du troisième trimestre 2020, un montant de 6 908 Dinars, se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	6 908	18 077	5 768	13 524	14 868
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-	-14 867	-	-13 773	-13 773
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	-	17 890	-	17 232	22 735
<b>Total</b>	<b>6 908</b>	<b>21 100</b>	<b>5 768</b>	<b>16 984</b>	<b>23 830</b>

## 5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistré, au titre du troisième trimestre 2020, un montant de 775 Dinars se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des emprunts d'Etat (Réalisé)	-	-	-	987	2 958
Revenus des emprunts d'Etat (Report)	-	-421	-	-	-
Revenus des emprunts d'Etat (potentiel)	775	2 729	775	1 617	421
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>2 308</b>	<b>775</b>	<b>2 604</b>	<b>3 379</b>

## 5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 660 Dinars au titre du troisième trimestre 2020. Ils se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus compte à terme (Potentiel)	3 154	12 430	5 463	17 260	6 758
Revenus compte à terme (Report)	-	-6 758	-	-6 363	-6 363
Revenus compte à terme échus	506	6 374	-	5 439	21 439
Intérêts sur comptes de dépôts	-	191	20	195	226
<b>Total</b>	<b>3 660</b>	<b>12 237</b>	<b>5 483</b>	<b>16 531</b>	<b>22 060</b>

## 5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion sont atteintes, au titre du troisième trimestre 2020, un montant de 2 494 Dinars. Elles se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 866	5 644	1 955	5 858	7 830
Rémunération de réseau (2)	314	949	329	985	1 316
Rémunération du dépositaire (3)	314	949	329	985	1 316
<b>Total</b>	<b>2 494</b>	<b>7 542</b>	<b>2 612</b>	<b>7 827</b>	<b>10 462</b>

(1) : **Rémunération du gestionnaire**: La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société «STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5%HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réunie le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réunie le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque-STB » moyennant une rémunération de 0,1%TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque-STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

## 5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunérations CAC*	1 822	5 505	500	1 500	3 500
Rémunérations des dirigeants* (i)	-	-	1 059	3 176	4 235
Publicité & publications*	3 419	6 096	200	600	4 703
Jeton de présence* (i)	2 702	8 048	500	1 500	6 250
Redevance CMF*	314	949	329	985	1 316
Impôts et taxes*	461	537	102	162	395
Autres charges	1	4	-	-	3
<b>Total</b>	<b>8 719</b>	<b>21 140</b>	<b>2 690</b>	<b>7 923</b>	<b>20 402</b>

\* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

## 5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	27	-	53	53
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-1	-317	-	-	-76
<b>Total</b>	<b>-1</b>	<b>-291</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>-23</b>